

**PROCÈS-VERBAL  
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU  
TENUE AU 102, RUE DE LA FABRIQUE  
ET PAR ENREGISTREMENT COURRIEL\*  
LE 24 AOÛT 2022**

Sont présents:

Mesdames Nathalie Delmaire\*, Mélina Le Blanc\*, messieurs, John Bradley, Réal Déry, Alain Durand\*, Denis Huberdeau siégeant sous la présidence de monsieur Alain Desrosiers.

Est également présent:

Monsieur Yvon Tardy, inspecteur municipal agissant comme secrétaire de la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que l'ordre du jour est accepté tel que proposé.

**ACCEPTATION DU RAPPORT DU 20 JUILLET 2022**

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le rapport du 20 juillet 2022 soit accepté tel que rédigé.

**P.I.I.A. ; JEAN BLANCHARD  
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 768**

Considérant la demande de monsieur Jean Blanchard relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 768 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. JEAN-FRANCOIS SIGNORI  
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 311 670**

Considérant la demande de monsieur Jean-François Signori relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 670 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Alain Desrosiers et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. ÉRIC LAMBERT  
AGRANDISSEMENT ; LOT 5 310 964**

Considérant la demande de monsieur Éric Lambert relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 964 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Denis Huberdeau et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation.

**P.I.I.A. BENOIT DÉCAREAU  
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 310 863**

Considérant la demande de monsieur Benoit relativement au remplacement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 310 863 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**P.I.I.A. FRANCOIS LEBRUN  
NOUVELLE CONSTRUCTION ; LOT 5 311 179**

Considérant la demande de monsieur Francois Lebrun relativement au remplacement d'une résidence unifamiliale détachée sur le lot 5 311 179 du cadastre du Québec;

Considérant que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A.

Considérant que le plan respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Il est proposé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le comité est favorable à la demande et recommande son acceptation

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que l'assemblée est levée.

Il est 21h00

Yvon Tardy  
Secrétaire du comité et  
Directeur des services techniques

Alain Desrosiers  
Président du comité  
Consultatif d'urbanisme

